

Délibération N° 2016-56

Le Conseil d'administration, en sa séance du 17 juin 2016,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

Prend la délibération suivante :


OBJET : Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration des 25 avril et 4 mai 2016.


Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité sous réserve des modifications demandées en séance.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 26

Fait à Lyon, le 20 juin 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.